



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 18 juin 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juin 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour Mme GORGES-LANDES), ZELLER, MM. DARRIBEYROS (a procuration pour M. BRUEY), DAUBA, Mme LAPORTE, M. DELAS, Mme GARBAY, MM. MAULNY, FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN (a procuration pour Mme THIEBLIN), HERDUAL, M. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Etaient excusés : Mme THIEBLIN (a donné procuration à Mme PARTOUCHE-SEBBAN), M. BRUEY (a donné procuration à M. DARRIBEYROS), Mmes CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GORGES-LANDES (a donné procuration à Mme COURROS), DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance D
Délibération n°10

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Régie des Fêtes Animations – Programme JEUDIS d'ETE 2021

Pour l'été 2021, la Ville de TARTAS se propose avec l'appui de la Régie Municipale des Fêtes et Animations, de programmer les « JEUDIS d'ETE », sur les mois de Juillet et Août.

Sur le site des allées marines, différents groupes musicaux interviendront à partir de 20h30 proposant aux habitants et touristes, des concerts gratuits. La municipalité a souhaité associer le tissu associatif local pour buvette et petite restauration sur place sous la coordination de la Régie municipale des fêtes et animations.

Bien entendu, les dispositions techniques et matérielles seront prises, pour assurer la sécurité des soirées, mais aussi l'application de la réglementation des services de l'ETAT, tant avec un arrêté municipal d'occupation du domaine public que selon les mesures du moment applicable pour la crise sanitaire COVID19.

Le programme proposé sera le suivant :

Jeu­di 15 juillet « KEEP ON GROOVIN »

Jeu­di 22 juillet « SOLIFIESTA »

Jeu­di 29 juillet « A LA BONHEUR »

Jeu­di 5 août « DIXIE TURTLE »

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à M. le Préfet des Landes.



Jeudi 12 août « SLUNKK »

Jeudi 19 août « BING BAND COTE SUD »

Jeudi 26 août « LES SWING COCOTTES »

Sur la base de ces éléments, il est proposé à notre conseil municipal :

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents pour l'organisation de ces concerts publics gratuits

D'autoriser M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles auprès des organismes institutionnels

De préciser qu'un arrêté municipal, listera les mesures de sécurité

De préciser que les services de l'ETAT seront sollicités pour avis sur le déroulement de ces concerts, au respect de la réglementation et notamment des dispositions liées à la lutte contre le COVID19.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

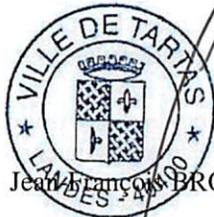
AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents pour l'organisation de ces concerts publics gratuits.

AUTORISE M. le Maire à solliciter les meilleurs financements possibles auprès des organismes institutionnels

De préciser qu'un arrêté municipal, listera les mesures de sécurité.

PRECISE que les services de l'ETAT seront sollicités pour avis sur le déroulement de ces concerts, au respect de la réglementation et notamment des dispositions liées à la lutte contre le COVID19.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES